MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Arrêté temporaire n° 2025-N520-LIM-87-T12

relatif à la réglementation de la circulation sur la route nationale n°520 (RN 520) pour réaliser des travaux de débroussaillage des accotements, divers travaux d'entretien et la réfection des chaussées
Communes de Couzeix, Chaptelat, Verneuil sur Vienne et Limoges en Haute-Vienne.

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2013-1181 du 17 décembre 2013 modifiant le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

VU la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

VU la note des jours hors chantier en date du 23 janvier 2025 ;

VU le décret du 13 juillet 2023, publié au Journal Officiel de la République le 14 juillet 2023, nommant M. François PESNEAU, préfet de la Haute-Vienne ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2023 du ministre de la Transition écologique, nommant M. Philippe FAUCHET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur interdépartemental des routes Centre–Ouest à compter du 1er décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne en date du 5 décembre 2023 portant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET, Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;

VU l'arrêté 2025-87-02 du 27 juin 2025 du Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest donnant subdélégation de signature aux agents placés sous son autorité ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en date du 20 août 2025 ;

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 70 57 35
www.dirco.info

VU l'avis favorable de Limoges Métropole en date du 13 août 2025 ;

VU l'avis favorable de la Ville de Limoges en date du 18 août 2025;

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier (DESC);

CONSIDÉRANT que pour permettre d'assurer la sécurité des personnels de l'entreprise et de la DIR Centre/Ouest/CEI de Limoges intervenant sur le chantier ainsi que des usagers, pendant les travaux de débroussaillage des accotements, divers travaux d'entretien et la réfection des chaussées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le chef du district de Limoges de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

ARRÊTE

***

ARTICLE 1 :

Les nuits du 1er au 2 septembre et du 4 au 5 septembre puis du 8 au 12 septembre 2025 les services de la Direction Interdépartementale des routes Centre-Ouest réalisent des travaux de débroussaillage des accotements, divers travaux d'entretien et la réfection des chaussées.

ARTICLE 2 :

Les travaux sont prévus les nuits entre 20h00 et 6h00 sur la période énoncée à l'article 1.

Le linéaire de la RN 520 du PR 0+000 (giratoire de Grossereix) au PR 14+400 (échangeur n° 62 du Breuil) sera fermé à la circulation, dans les deux sens.

- Les bretelles d'entrée du sens Angoulême vers A20 et A20 vers Angoulême de l'échangeur N°59 « Anglard » seront fermées à la circulation.
- Les bretelles d'entrée et de sortie du diffuseur N°61 « Bellegarde » seront fermées à la circulation.
- L'accès à la RN 520, au niveau du giratoire de l'échangeur n°62 « Le Breuil » sera fermé à la circulation.
- L'axe perpendiculaire à la RN 520 allant de la zone commerciale Family Village à la ZI Nord – Centre routier restera ouvert à la circulation. Par contre, toutes les autres branches du giratoire Gordini, ainsi que les shunts seront fermés à la circulation.

- Des itinéraires de déviation décrits ci-après seront mis en place :

Pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Angoulême :

En direction de Poitiers, les véhicules resteront sur l'A20 puis sortiront à la bretelle de

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 70 57 35
www.dirco.info

l'échangeur N°30, puis emprunteront le boulevard Robert Schuman, le boulevard du Vigenal, puis la route départementale (RD) n°947 jusqu'à l'échangeur N°59 (d'Anglard) puis emprunteront la RN 147.

En direction d'Angoulême et Périgueux, les véhicules resteront sur l'A20 puis sortiront à la bretelle de l'échangeur N°30, puis emprunteront le boulevard Robert Schuman, le boulevard du Vigenal, le boulevard Beaublanc et le boulevard de la Borie puis rejoindront la RD 941 et la RN 141. Pour la direction Périgueux les véhicules sortiront à la bretelle de sortie de la RD 941 à l'échangeur N°62 (le Breuil) puis emprunteront la RD2000.

Pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Province-Paris :

En direction d'Angoulême, de Périgueux et de la zone d'activité du Family village ou du centre routier, les véhicules feront demi-tour à l'échangeur n°28 puis emprunteront l'A20 sens Paris-Province, pour rejoindre les déviations mises en place pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Province.

Pour le trafic venant de la route nationale N°147 :

En direction de l'A20, les véhicules emprunteront la RD 947 à l'échangeur N°59 (d'Anglard), puis le boulevard du Vigenal, le boulevard Robert Schuman, jusqu'au diffuseur n°30 de l'A20.

Pour le trafic venant de la route départementale N°947 :

En direction de l'A20, les véhicules feront demi-tour au giratoire Est de l'échangeur N°59 (d'Anglard), puis emprunteront la RD 947, puis le boulevard du Vigenal, le boulevard Robert Schuman, jusqu'au diffuseur n°30 de l'A20.

Pour le trafic venant de la route nationale N°141 dans le sens Angoulême-Limoges :

En direction de l'A20, les véhicules resteront sur la RN 141 puis, emprunteront la RD 941 à 2 x 2 voies , le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, le boulevard du Vigenal, le boulevard Robert Schuman, jusqu'au diffuseur N°30 de l'A20.

En direction de Poitiers, les véhicules resteront sur la RN 141 puis emprunteront la RD 941 à 2x2 voies direction Limoges, puis le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, la RD 947 et l'échangeur n°59 (d'Anglard) pour rejoindre la RN 147.

Pour le trafic venant des routes départementale N°941 dans le sens Limoges-Angoulême et RD 2000 :

En direction de l'A20, les véhicules emprunteront le giratoire du Breuil échangeur n°62 (le Breuil) et prendront la bretelle d'entrée sur la RD941 sens Angoulême - Limoges, puis emprunteront la RD941 à 2 x 2 voies, le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, le boulevard du Vigenal, le boulevard Robert Schuman, jusqu'au diffuseur N°30 de l'A20.

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 70 57 35
www.dirco.info

En direction de Poitiers, les véhicules emprunteront le giratoire du Breuil échangeur n°62 (le Breuil) et prendront la bretelle d'entrée sur la RD 941 sens Angoulême - Limoges puis emprunteront la RD941 à 2 x 2 voies direction Limoges, puis le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, la RD 947 et l'échangeur n°59 (d'Anglard) pour rejoindre la RN 147.

Pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Province vers la zone d'activité de Family Village et la ZI Nord:

En direction de la zone d'activité du Family Village ou du centre routier, les véhicules resteront sur l'A20, puis sortiront au niveau de l'échangeur n°29, ils traverseront la ZI Nord pour rejoindre le giratoire Gordini de la RN 520.

Pour le trafic venant de la zone d'activité de Family Village et du centre routier :

En direction de l'A20, Angoulême et Périgueux les véhicules traverseront la ZI Nord et reprendront l'A20 à l'échangeur n°29 puis retrouveront les déviations pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Province pour la direction Angoulême et Périgueux.

Pour le trafic des véhicules venant de la RN141 en direction de l'aéroport.

En direction de l'aéroport, les véhicules resteront sur la RN 141, puis emprunteront la RD 941 à 2 x 2 voies en direction de Limoges, puis feront demi-tour au diffuseur du Mas-Loge, ils reprendront la RD 941 en direction d'Angoulême et sortiront à la bretelle de sortie du diffuseur RD 941/RD 20 en direction de la RD 20.

Pour le trafic venant des routes départementales N°20 et N°2000 :

En direction d'Angoulême, les véhicules emprunteront le giratoire de l'aéroport puis RD20, jusqu'aux giratoires RD 20 Est puis Ouest, puis la RD 941, jusqu'au diffuseur N°63 (les Quatre Vents), puis bretelle d'entrée sur RN 141.

En direction de Périgueux, les véhicules emprunteront le giratoire de l'aéroport puis RD20, jusqu'aux giratoires RD 20 Est puis Ouest, puis RD 47, jusqu'au giratoire des Bouiges puis RD 2000.

En direction de Limoges, Poitiers et de l'A20, les véhicules emprunteront le giratoire de l'aéroport puis la RD 20, jusqu'aux giratoires RD 20 Est puis Ouest, puis la bretelle d'entrée du diffuseur RD 941/RD 20 de la RD 941 à 2 x 2 voies et retrouveront les déviations pour le trafic venant de la route nationale n°141 dans le sens Angoulême-Limoges pour rejoindre la direction Limoges, Poitiers et A20.

ARTICLE 3 :

Les nuits du 2 au 3 septembre et du 3 au 4 septembre 2025 les services de la Direction

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 70 57 35
www.dirco.info

Interdépartementale des routes Centre-Ouest réalisent des travaux de débroussaillage des accotements, divers travaux d'entretien et la réfection des chaussées.

ARTICLE 4 :

Les travaux sont prévus les nuits entre 20h00 et 6h00 énoncés à l'article 3:

Le linéaire de la RN 520 du PR 1+000 (giratoire Gordini) au PR 14+400 (échangeur n° 62 du Breuil) sera fermé à la circulation, dans les deux sens.

- Les bretelles d'entrée du sens Angoulême vers A20 et A20 vers Angoulême de l'échangeur N°59 « Anglard » seront fermées à la circulation.
- Les bretelles d'entrée et de sortie du diffuseur N°61 « Bellegarde » seront fermées à la circulation.
- L'accès à la RN 520, au niveau du giratoire de l'échangeur n°62 « Le Breuil » sera fermé à la circulation.
- L'axe perpendiculaire à la RN 520 allant de la zone commerciale Family Village à la ZI Nord – Centre routier restera ouvert à la circulation. Par contre, toutes les autres branches du giratoire Gordini (sauf vers A20), ainsi que les shunts seront fermés à la circulation.

- Des itinéraires de déviation décrits ci-après seront mis en place :

Pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Angoulême :

En direction de Poitiers, les véhicules resteront sur l'A20 puis sortiront à la bretelle de l'échangeur N°30, puis emprunteront le boulevard Robert Schuman, le boulevard du Vigenal, puis la route départementale (RD) n°947 jusqu'à l'échangeur N°59 (d'Anglard) puis emprunteront la RN 147.

En direction d'Angoulême et Périgueux, les véhicules resteront sur l'A20 puis sortiront à la bretelle de l'échangeur N°30, puis emprunteront le boulevard Robert Schuman, le boulevard du Vigenal, le boulevard Beaublanc et le boulevard de la Borie puis rejoindront la RD 941 et la RN 141. Pour la direction Périgueux les véhicules sortiront à la bretelle de sortie de la RD 941 à l'échangeur N°62 (le Breuil) puis emprunteront la RD2000.

Pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Province-Paris :

En direction d'Angoulême, de Périgueux et de la zone d'activité du Family village ou du centre routier, les véhicules sortiront à l'échangeur N°31, la rue de Fougeras, la rue d'Angernaud, l'avenue de la Grande Pièce, l'avenue Raymond Poulidor, la rue des Essarts jusqu'au diffuseur n°28 de l'A20., pour rejoindre les déviations mises en place pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Province.

Pour le trafic venant de la route nationale N°147 :

En direction de l'A20, les véhicules emprunteront la RD 947 à l'échangeur N°59 (d'Anglard), puis le boulevard du Vigenal, le boulevard Robert Schuman, le carrefour

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 70 57 35
www.dirco.info

de l'Europe, l'avenue Jean Monnet, la rue de Fougeras, la rue d'Angernaud, l'avenue de la Grande Pièce, l'avenue Raymond Poulidor, la rue des Essarts jusqu'au diffuseur n°28 de l'A20.

Pour le trafic venant de la route départementale N°947 :

En direction de l'A20, les véhicules feront demi-tour au giratoire Est de l'échangeur N°59 (d'Anglard), puis emprunteront la RD 947, puis le boulevard du Vigenal, le boulevard Robert Schuman, le carrefour de l'Europe, l'avenue Jean Monnet, la rue de Fougeras, la rue d'Angernaud, l'avenue de la Grande Pièce, l'avenue Raymond Poulidor, la rue des Essarts jusqu'au diffuseur n°28 de l'A20.

Pour le trafic venant de la route nationale N°141 dans le sens Angoulême-Limoges :

En direction de l'A20, les véhicules resteront sur la RN 141 puis, emprunteront la RD 941 à 2 x 2 voies , le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, le boulevard du Vigenal, le boulevard Robert Schuman, le carrefour de l'Europe, l'avenue Jean Monnet, la rue de Fougeras, la rue d'Angernaud, l'avenue de la Grande Pièce, l'avenue Raymond Poulidor, la rue des Essarts jusqu'au diffuseur n°28 de l'A20.

En direction de Poitiers, les véhicules resteront sur la RN 141 puis emprunteront la RD 941 à 2x2 voies direction Limoges, puis le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, la RD 947 et l'échangeur n°59 (d'Anglard) pour rejoindre la RN 147.

Pour le trafic venant des routes départementale N°941 dans le sens Limoges-Angoulême et RD 2000 :

En direction de l'A20, les véhicules emprunteront le giratoire du Breuil échangeur n°62 (le Breuil) et prendront la bretelle d'entrée sur la RD941 sens Angoulême - Limoges, puis emprunteront la RD941 à 2 x 2 voies, le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, le boulevard du Vigenal, le boulevard Robert Schuman, le carrefour de l'Europe, l'avenue Jean Monnet, la rue de Fougeras, la rue d'Angernaud, l'avenue de la Grande Pièce, l'avenue Raymond Poulidor, la rue des Essarts jusqu'au diffuseur n°28 de l'A20.

En direction de Poitiers, les véhicules emprunteront le giratoire du Breuil échangeur n°62 (le Breuil) et prendront la bretelle d'entrée sur la RD 941 sens Angoulême - Limoges puis emprunteront la RD941 à 2 x 2 voies direction Limoges, puis le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, la RD 947 et l'échangeur n°59 (d'Anglard) pour rejoindre la RN 147.

Pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Province vers la zone d'activité de Family Village et la ZI Nord:

En direction de la zone d'activité du Family Village ou du centre routier, les véhicules sortiront à l'échangeur N°31, la rue de Fougeras, la rue d'Angernaud, l'avenue de la Grande Pièce, l'avenue Raymond Poulidor, la rue des Essarts jusqu'au diffuseur n°28

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 70 57 35
www.dirco.info

de l'A20. puis sortiront au niveau de l'échangeur n°29, ils traverseront la ZI Nord pour rejoindre le giratoire Gordini de la RN 520.

Pour le trafic venant de la zone d'activité de Family Village et du centre routier :

En direction de l'A20, Angoulême et Périgueux les véhicules traverseront la ZI Nord et reprendront l'A20 à l'échangeur n°29 puis retrouveront les déviations pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Province pour la direction Angoulême et Périgueux.

Pour le trafic des véhicules venant de la RN141 en direction de l'aéroport.

En direction de l'aéroport, les véhicules resteront sur la RN 141, puis emprunteront la RD 941 à 2 x 2 voies en direction de Limoges, puis feront demi-tour au diffuseur du Mas-Loge, ils reprendront la RD 941 en direction d'Angoulême et sortiront à la bretelle de sortie du diffuseur RD 941/RD 20 en direction de la RD 20.

Pour le trafic venant des routes départementales N°20 et N°200 :

En direction d'Angoulême, les véhicules emprunteront le giratoire de l'aéroport puis RD20, jusqu'aux giratoires RD 20 Est puis Ouest, puis la RD 941, jusqu'au diffuseur N°63 (les Quatre Vents), puis bretelle d'entrée sur RN 141.

En direction de Périgueux, les véhicules emprunteront le giratoire de l'aéroport puis RD20, jusqu'aux giratoires RD 20 Est puis Ouest, puis RD 47, jusqu'au giratoire des Bouiges puis RD 2000.

En direction de Limoges, Poitiers et de l'A20, les véhicules emprunteront le giratoire de l'aéroport puis la RD 20, jusqu'aux giratoires RD 20 Est puis Ouest, puis la bretelle d'entrée du diffuseur RD 941/RD 20 de la RD 941 à 2 x 2 voies et retrouveront les déviations pour le trafic venant de la route nationale n°141 dans le sens Angoulême-Limoges pour rejoindre la direction Limoges, Poitiers et A20.

ARTICLE 5 :

Suivant l'avancement des travaux, certaines sections de la RN520 pourront rester ouvertes à la circulation certaines nuits En cas d'aléas techniques ou météorologiques, les travaux pourront être décalés aux nuits du lundi 15 septembre au vendredi 19 septembre dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 :

Le passage des transports exceptionnels sur la RN520 -contournement nord - est interdit les nuits du 1er septembre au 19 septembre 2025 entre 20h00 et 6h.

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 70 57 35
www.dirco.info

ARTICLE 7 :

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le District de Limoges, sous le contrôle des différents gestionnaires de voirie.

ARTICLE 8 :

Toute infraction constatée au présent arrêté est passible de sanction conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours doit être adressé soit par voie postale au Tribunal Administratif de Limoges – 1 , Cours Vergniaud - 87 000 Limoges, soit par voie dématérialisée par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le lien http://www.telerecours.fr.
Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Haute-Vienne et d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans les mêmes délais.
Le silence gardé par l'autorité administrative durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent (Tribunal Administratif de Limoges – 1 , Cours Vergniaud 87000 Limoges) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 10 :

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée :

- au secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne,
- au Commandant le Groupement de gendarmerie Départementale de la Haute-Vienne
- au directeur départemental de la sécurité publique,
- au district de Limoges concerné par les travaux,
- au CEI de Feytiat district A20 sud de la DIRCO,
- au CEI de Bellac district de Poitiers de la DIRCO
- au président du Conseil départemental de la Haute-Vienne,
- au président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,

et pour information à :

- M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne,
- M. le maire de Limoges,

- Mme le maire de Chaptelat,
- M. le maire de Couzeix,
- M. le maire de Verneuil sur Vienne,
- M. le directeur départemental des services de secours et d'incendie de la Haute-Vienne,
- M. le directeur départemental du SAMU 87,
- M. le président de la fédération des transporteurs routiers de la Haute-Vienne,
- SPT / BIESR de la DIRCO,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine,
- SNCF,
- STCLM,
- Aéroport de Limoges,
- dépanneurs agréés VL et PL dans le cadre des DSP en cours

Limoges, le 26 AOUT 2025

LE PRÉFET
P/LE PRÉFET, ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES,
P/LE DIRECTEUR ET PAR SUBDÉLÉGATION
LE DIRECTEUR ADJOINT

CÉDRIC MALFOIS

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 70 57 35
www.dirco.info